Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Épreuve E5 - Gestion et Protection de la Nature

Session 2015 • Code sujet : **2015-BTS143-RPL-ME-RE** • Durée : **3 heures 30**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Enjeux territoriaux, acteurs et dialogue lors de la révision de la Charte** (3 questions) **Page 3**

2. **Programme de valorisation de l'image « Ballons des Vosges »** (3 questions) **Page 5**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2015/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2015 - 1-Sujet.pdf

1. Enjeux territoriaux, acteurs et dialogue lors de la révision de la Charte

Le sujet porte sur le PNR des Ballons des Vosges, territoire habité associant milieux naturels remarquables, paysages, patrimoine culturel et activités économiques. Les documents présentent le territoire, le bilan de la Charte précédente et les observations exprimées pendant la révision de la nouvelle Charte.

Question 1. Présenter les enjeux du territoire qui expliquent la pérennité de ce PNR, puis repérer les principales étapes de la révision de la Charte.

Le PNR perdure parce qu'il articule la protection de milieux et de paysages remarquables avec les activités d'un territoire habité : forêts, Hautes-Vosges, Mille Étangs, biodiversité et patrimoines côtoient agriculture, filière bois, industrie et tourisme. À l'échelle de trois régions, il coordonne les acteurs et accompagne un aménagement équilibré.

1. Faire le bilan de la Charte 1998-2008 et de ses quatre objectifs : préserver les milieux, rouvrir les paysages, soutenir l'économie locale et valoriser les patrimoines.
2. Engager la révision en 2010 et élaborer un nouveau projet intégrant les continuités écologiques, l'urbanisme durable et les filières locales.
3. Soumettre le projet à l'enquête publique de janvier 2010, recueillir les observations, puis finaliser et faire approuver la nouvelle Charte.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le PNR concilie protection, patrimoines et activités locales. Révision : bilan de la Charte 1998-2008, élaboration du projet, enquête publique, puis finalisation et approbation.

Question 2. Préciser les différentes logiques d'acteurs présentes sur le territoire de ce PNR. Pour chacune de ces logiques, identifier les acteurs associés en justifiant leur positionnement.

Les acteurs se distinguent par leurs priorités : protection des patrimoines, développement économique, défense des usages et coordination territoriale. Les désaccords concernent notamment les aménagements, les loisirs et la circulation.

Logique	Acteurs et positionnement
Protection des milieux et des paysages	Associations naturalistes, Conservatoire des sites alsaciens, pétitionnaires et certains gestionnaires forestiers : limiter artificialisation, nuisances et fréquentation non maîtrisée.
Développement économique et touristique	Élus de Bussang, acteurs économiques, agriculteurs et professionnels du tourisme : soutenir l'emploi, les équipements, les stations et les retombées locales.
Défense des loisirs et de la circulation motorisés	CODEVER et usagers motorisés : maintenir l'accès aux chemins et contester des restrictions jugées excessives.
Coordination et aménagement	PNR, collectivités, services publics et chambres consulaires : organiser la concertation et rechercher un équilibre entre usages et préservation.

Les pratiquants d'activités douces défendent aussi l'accès aux sites, mais demandent de réduire les nuisances motorisées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Protection des milieux, développement économique et touristique, défense des loisirs motorisés et coordination publique : des logiques parfois concurrentes coexistent sur le territoire.

Question 3. Caractériser les divergences de points de vue apparues lors de la révision de la Charte, puis proposer une démarche de dialogue territorial qui permettrait de les concilier.

Les divergences portent sur l'équilibre entre protection et développement : artificialisation des sites, via ferrata, stations et neige artificielle, circulation motorisée et encadrement des loisirs. Des élus et professionnels réclament des retombées économiques ; associations, habitants et certains gestionnaires alertent sur les nuisances et les atteintes aux milieux. CODEVER défend les loisirs motorisés et conteste les restrictions. Plusieurs acteurs dénoncent aussi le manque de mesures concrètes et leur faible place dans la gouvernance.

1. Réunir élus, habitants, associations, professionnels, usagers et gestionnaires avec une animation impartiale.
2. Partager un diagnostic documenté sur les milieux, les usages, les déplacements et les besoins économiques.
3. Comparer des scénarios puis négocier des mesures adaptées aux sites : zonage, règles de circulation, mobilités alternatives et activités compatibles.
4. Formaliser les engagements, les responsabilités et des indicateurs de suivi ; évaluer les résultats avec les participants.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Un diagnostic partagé et une concertation représentative permettent de négocier des règles adaptées aux sites et aux usages, puis d'en suivre les effets.

2. Programme de valorisation de l’image « Ballons des Vosges »

La quatrième orientation de la nouvelle Charte vise à renforcer le sentiment d’appartenance au territoire et le PNR souhaite promouvoir l’image « Ballons des Vosges ». Dans le rôle d’un chargé de mission tourisme durable, il faut concevoir une action de valorisation, en examiner la faisabilité et prévoir sa communication.

Question 4. Détailler une action de ce programme de valorisation qui semble prioritaire et justifier ce choix en fonction du public visé.

Action prioritaire : créer des « Rendez-vous Ballons des Vosges » destinés d’abord aux habitants et aux familles, pour faire découvrir les patrimoines proches de chez eux et renforcer leur attachement au territoire.

1. Organiser des sorties accompagnées sur des circuits existants, avec observation des paysages et de la biodiversité.
2. Proposer des haltes dans des sites patrimoniaux et des rencontres avec agriculteurs, artisans et associations.
3. Faire découvrir les savoir-faire et produits locaux, ainsi que les pratiques de découverte respectueuses des milieux.

Cette formule itinérante mobilise les réseaux et circuits déjà valorisés par le Parc. Elle associe nature, culture et économie locale sans nécessiter d’équipements lourds.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Créer des « Rendez-vous Ballons des Vosges » pour les habitants et les familles, associant sorties nature, patrimoine et savoir-faire locaux.

Question 5. Présenter la faisabilité économique de l’action choisie en prenant en compte les pistes de financement possibles, puis argumenter la réponse.

L’action est économiquement faisable si elle s’appuie sur les circuits, sites patrimoniaux et réseaux d’acteurs existants. Une première programmation limitée permet de maîtriser les dépenses, puis d’ajuster l’offre selon la participation.

- Mobiliser le Syndicat mixte du Parc, les collectivités territoriales et les dispositifs de soutien au tourisme de massif.
- Associer offices de tourisme, associations, sites patrimoniaux, producteurs et artisans, par des contributions financières ou en nature.
- Prévoir, selon les activités, des recettes de visites ou de ventes locales, sans rendre l’accès aux animations principales dissuasif.

Le partage des coûts limite le risque financier et les retombées peuvent bénéficier directement aux acteurs locaux.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Faisabilité favorable : coûts contenus grâce aux réseaux existants et financement partagé entre Parc, collectivités et partenaires locaux.

Question 6. Présenter un plan de communication sur cette action, adapté au public choisi et en cohérence avec la communication globale du PNR.

La communication s'adresse d'abord aux habitants et aux familles, tout en touchant les visiteurs de proximité. Elle reprend l'identité et les messages du PNR : paysages, biodiversité, patrimoines et découverte responsable des ressources locales.

En amont, publier le programme et les modalités pratiques sur le site du Parc et ses réseaux sociaux, puis les relayer par les mairies, offices de tourisme, associations et presse locale. Des supports imprimés peuvent être déposés dans les lieux partenaires. Pendant les rendez-vous, une signalétique homogène identifie l'opération à l'image « Ballons des Vosges ». Après l'action, diffuser un bilan illustré et annoncer les prochaines dates.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une campagne de proximité multicanale, identifiable à l'image du PNR, pour mobiliser habitants et familles avant, pendant et après l'action.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2015)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 du BTSA Gestion et Protection de la Nature, remplacement 2015 en Métropole-Réunion, code 2015-BTS143-RPL-ME-RE, durée 3 h 30; le coefficient n'est pas indiqué. Le sujet porte sur la gestion du PNR des Ballons des Vosges et la révision de sa Charte. Il évalue l'analyse territoriale et des acteurs, le dialogue, puis la conception, le financement et la communication d'une action de tourisme durable.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un PNR associe préservation des patrimoines, aménagement équilibré et développement économique local.
- La Charte formalise un projet territorial et ses orientations, construits avec les acteurs concernés.
- Le dialogue territorial confronte les intérêts, fait émerger des objectifs communs et recherche des compromis argumentés.
- Une action de tourisme durable articule public visé, ressources locales, faisabilité financière et communication cohérente.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les enjeux naturels, paysagers, culturels et économiques aux caractéristiques concrètes du territoire.
- Distinguez les acteurs et justifiez leurs positions à partir de leurs intérêts et des documents.
- Présentez les divergences sans caricaturer les points de vue, puis proposez une concertation praticable.
- Pour l'action touristique, précisez le public, les moyens, les financements possibles et les canaux de communication.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter les enjeux du territoire de façon convaincante ?

Organisez la réponse par grands enjeux, par exemple biodiversité et paysages, patrimoine culturel, activités économiques et qualité de vie. Appuyez chaque idée sur un élément des documents et montrez comment ces enjeux justifient une gestion territoriale durable.

Q : Comment analyser les divergences entre les acteurs ?

Identifiez les sujets de désaccord, comme les aménagements touristiques, la circulation motorisée ou la protection des sites. Pour chaque acteur, reliez sa position aux intérêts défendus, puis proposez une concertation fondée sur l'écoute et la recherche de compromis.

Q : Comment répartir le temps pour cette épreuve ?

L'épreuve dure 3 h 30 et comporte deux parties notées sur 12 et 8 points. Prévoyez davantage de temps pour la première partie, tout en réservant un temps suffisant à l'action, à son financement et au plan de communication.

Q : Quels critères faut-il respecter pour l'action de valorisation ?

L'action doit servir l'orientation sur l'appartenance au territoire et répondre aux besoins du public choisi. Montrez sa cohérence avec le PNR et les ressources locales, sa faisabilité économique et une communication adaptée, sans présenter un financement possible comme acquis.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2015/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2015 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.